

Demandes de subventions complémentaires

L'association Bel Horizon, qui récolte des fonds pour la recherche contre le cancer, a fait une demande de subvention le 19 avril. Il reste 500€ en réserve. Le comité de la FNACA a fait également une demande.

Madame le Maire propose de verser 150 € à Bel Horizon et 100€ à la FNACA.

L'an dernier 50€ avaient été versés aux anciens combattants.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Classement du Christ en ivoire

La famille Bégouën a déposé une lettre formalisant le don le lundi 9 juin 2025 afin que l'objet soit reconnu propriété communale. En effet, le don est postérieur à 1905, date de la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et ne peut donc être intégré automatiquement dans le patrimoine communal.

Le conseil municipal approuve donc ce don.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Retour sur l'actualisation du cahier de gestion du site classé

Les quatre réunions prévues avec les habitants ont eu lieu, ainsi que la seconde session, soit 8 réunions au total animées par Jérôme Classe et la chambre d'agriculture.

La participation a été correcte, avec des habitants, un certain nombre de conseillers municipaux présents, ainsi que de nombreux partenaires.

Un prochain comité technique va travailler sur les grandes lignes du plan d'action.

Obligations légales de débroussaillage

La commune n'a pas été retenue par le PNR pour expérimenter les plans communaux de débroussaillage.

Un nouvel arrêté préfectoral est paru le 5 mai qui intègre la définition précise des modalités techniques de débroussaillage, de maintien en état débroussaillé et de gestion des rémanents et l'introduction de mesures visant à prendre en compte les aspects patrimoniaux, paysagers et environnement, et/ou liés à la stabilité des sols.

ANA-CEN

Le préfet a autorisé le personnel de l'ANA conservatoire des espaces naturels à pénétrer dans les propriétés privées pour faire des relevés. Cela avait déjà été fait pour les personnels du PNR et n'avait créé aucune perturbation.

Fédération française des paysagistes

Le 20 juin, une vingtaine de personnes de la FFP viendra voir le site classé et parler des projets de cahier de gestion et de désimpermeabilisation de la place.

Réforme élections municipales

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus.

En gros, chaque liste devra être paritaire et définir l'ordre des conseillers. Si le premier adjoint est un homme, le second est automatiquement une femme, et le troisième un homme. Puis une femme, puis un homme...etc. Et la liste est bloquée : on ne peut pas changer en cours de route. Pour 11 conseillers, il est possible de présenter une liste de 9 conseillers (liste incomplète), ou une liste de plus de 11, jusqu'à 13. L'avantage est de « piocher » dans les suivants, en cas de défection d'un conseiller.

Si une liste obtient plus de 50% des voix au premier tour, elle a 50% des sièges, dans l'ordre de la liste, arrondi à l'entier supérieur. Le reste est attribué à la plus forte moyenne, entre les listes ayant obtenu plus de 5% des voix.

Si aucune liste n'obtient 50% des voix, un second tour a lieu, avec les mêmes règles en termes d'attribution des sièges.

A noter : le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote, ne sera plus possible à compter de mars 2026. Tout bulletin modifié sera automatiquement déclaré nul. Il faudra bien expliquer aux électeurs afin que leurs votes soient utiles.

Ratabou

Le Ratabou est PDIPR et la signalétique sera donc faite par le département prochainement.

La séance est levée à 22h55